NOUVELLE SÉRIE No. 52 — Circulaire au Clergé

Evêché de Rimouski, 22 décembre 1881

1o. Te Deum *pour la fin du jubilé;*—2o. *Prières après la messe;*—3o. *Formule abrégée d'abjuration;*—4o. *Pouvoirs renouvelés;*—5o. *Nouvel archiprêtré.*

Mes chers Collaborateurs,

I. Avec ce mois finit le jubilé : nous avons tant de sujets de remercier le Seigneur des grâces abondantes qu'il nous a accordées à cette occasion, qu'il sera chanté ou récité un *Te Deum* à la fin de toutes les messes paroissiales ou conventuelles dans le diocèse, le 1er de janvier prochain, ou le premier dimanche ou jour de fête d'obligation suivant, si l'office n'a pas lieu le 1er janvier.

II. A partir du commencement de la prochaine année, on récitera à genoux après la messe, quelque jour que ce soit, trois *Ave, Maria* et trois *Parce*, en omettant les Litanies.

III. En vertu d'un Indult du 25 février dernier, on emploiera dorénavant, en recevant l'abjuration des nouveaux convertis, la formule abrégée de profession de foi du Second Concile plénier de Balti-

more. Vous devez vous en procurer un exemplaire au Secrétariat, et l'annexer à votre Rituel.

IV. En vertu d'un autre Indult de 20 novembre dernier, je renouvelle pour cinq ans tous les pouvoirs extraordinaires que j'ai accordés par Indult, notamment celui d'appliquer l'indulgence plénière *in articulo mortis*.

V. Je viens d'organiser en archiprêtré l'arrondissement ecclésiastique No. 7, et de nommer monsieur Rouleau archiprêtre ; mais, en même temps, j'ai cru devoir annexer au No. 9 la paroisse de St. Moïse et les missions qui en dépendent, à cause des facilités de communication qu'offre maintenant le Chemin de fer Intercolonial.

Je vous bénis du fond de mon cœur, avec les âmes qui vous sont confiées, et prie Dieu de répandre sur toutes les paroisses et missions du diocèse, et sur toutes les communautés, ses faveurs les plus précieuses et les plus abondantes.

† JEAN, Év. de St. G. de Rimouski